

14.—Subventions fédérales aux universités, par province, années scolaires terminées en 1964-1966

Province et année scolaire terminée	Institutions	Étudiants admissibles	Total des subventions	Subvention par étudiant admissible	
			\$	\$	
Terre-Neuve.....	1964	1	2,244	962,000	428.70
	1965	1	2,652	982,000	370.29
	1966	1	3,168	996,000	314.39
Île-du-Prince-Édouard.....	1964	2	734	214,000	291.55
	1965	2	802	213,000	266.83
	1966	2	924	216,000	233.77
Nouvelle-Écosse.....	1964	13	7,505	1,512,000	201.47
	1965	13	8,297	1,520,000	183.20
	1966	13	9,283	1,522,000	163.96
Nouveau-Brunswick.....	1964	4	5,148	1,228,000	238.77
	1965	4	5,759	1,234,000	214.27
	1966	4	6,344	1,246,000	195.41
Québec ¹
Ontario.....	1964	31	39,964	12,896,000	322.69
	1965	33	46,778	13,172,000	281.59
	1966	34	54,912	13,462,000	245.16
Manitoba.....	1964	8	8,516	1,900,000	223.11
	1965	8	8,892	1,916,000	215.47
	1966	8	10,756	1,924,000	178.88
Saskatchewan.....	1964	14	7,652	1,866,000	243.86
	1965	13	9,456	1,886,000	199.45
	1966	11	10,563	1,902,000	180.06
Alberta.....	1964	6	10,446	2,810,000	269.00
	1965	7	12,817	2,804,000	228.81
	1966	7	14,282	2,902,000	203.19
Colombie-Britannique.....	1964	5	16,516	3,390,000	205.26
	1965	5	17,968	3,476,000	193.56
	1966	6	21,645	3,378,000	165.30
Total¹.....	1964	84	96,720	26,778,000	271.25
	1965	86	113,111	27,264,000	241.84
	1966	86	131,877	27,748,000	210.41

¹ Au sujet du Québec, voir le texte, pp. 384-385.

Sous-section 3.—Enseignement professionnel

Le tableau 15 résume les statistiques sur les classes de formation professionnelle à plein temps. La durée de ces classes peut varier de trois semaines par année pour les apprentis sous contrat dans des écoles d'arts et métiers provinciales à trois ans de cours secondaires professionnels ou de cours post-secondaires dans des instituts de technologie provinciaux. Une vaste gamme de cours de spécialisation sont offerts, depuis les cours de courte durée en soudage ou en dactylographie jusqu'aux cours de longue durée pour des techniciens d'instruments ou des mécaniciens d'entretien d'aéronef. Les étudiants qui suivent des cours de formation professionnelle, de deux ou trois ans, dans des écoles publiques secondaires peuvent à la fin de leurs études se procurer un emploi ou poursuivre d'autres études professionnelles régulières dans une école d'arts et métiers ou dans un institut de technologie.

Outre ces cours de formation professionnelle à plein temps, une foule de cours différents à temps partiel sont offerts par des institutions privées ou publiques comme une variante à l'enseignement à plein temps ou comme moyen d'attirer les personnes qui désirent les suivre à titre de passe-temps.